

## PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES //

# Une réforme contre les intérêts des entreprises françaises

Le président de la Chambre nationale des huissiers de justice a adressé une lettre ouverte au président de la République en réponse à ses annonces sur la mise en œuvre d'une réforme des professions réglementées. Patrick Sannino regrette qu'à ce jour le projet n'ait pas fait l'objet d'une véritable concertation avec sa profession alors même qu'il remet en cause la sécurité juridique, facteur de croissance essentiel pour les entreprises françaises dont les huissiers de justice sont aujourd'hui des garants indiscutés. Pour le président de la CNHJ, les premières ébauches de la réforme concernant la profession d'huissier de justice ne laissent pour l'instant présumer aucun gain de pouvoir d'achat pour les ménages et d'impulsion économique pour les entreprises. Le projet affaiblirait également les PME les plus vulnérables.

**Des mouvements de protestation ont déjà démarré dans quelques villes de France. Un mouvement national sera lancé par la profession le 15 septembre. À cette date, l'ensemble des significations, des citations et des audiences pénales sera suspendu si aucune véritable concertation n'a été engagée entre-temps.**

**« Nous sommes contre une réforme dangereuse sur le plan de la sécurité juridique et financière des entreprises et qui ne s'appuie pas sur l'expérience des acteurs de terrain »**

**Patrick Sannino**, Président de la Chambre nationale des huissiers de justice

Monsieur le Président de la République, votre gouvernement doit impérativement s'appuyer sur l'expertise et l'expérience des professionnels de terrain que nous sommes pour élaborer un projet de loi qui concerne l'exercice de notre activité. Nous n'avons pas été associés, à ce jour, au processus d'élaboration de la réforme. Nous n'avons toujours pas été en mesure de vous transmettre des propositions.

Nous ne sommes pas opposés au principe d'une réforme. Nous sommes en revanche contre une réforme qui ne tiendrait pas compte des résultats des services aujourd'hui rendus aux entreprises et des réalités économiques. Nous sommes contre une réforme arbitraire détachée des besoins réels et fondée sur des a priori idéologiques sans tenir compte des nombreuses recommandations de ceux qui sont au contact des problématiques de la réforme au quotidien. Nous sommes contre une réforme qui sous le prétexte d'alléger les procédures judiciaires et leurs coûts remet en cause la sécurité financière et juridique des entreprises. Nous sommes contre une réforme qui serait fondée sur une logique de libéralisation excessive et aveugle. Nous sommes contre une réforme qui aboutirait à faire rentrer des sociétés commerciales dans le capital des sociétés d'auxiliaires de justice, alors que cela est illégal dans tous les pays, même aux Etats-Unis.

Nous sommes contre une réforme qui serait réalisée au détriment de la sécurité des Français et de la croissance des entreprises françaises.

**Il faut garantir le principe de sécurité juridique, la place de la signification dans les procédures et favoriser le recouvrement des créances des entreprises. Il faut des réformes. Il faut des ressources nouvelles. Nous partageons ces convictions. Mais pour les mettre en œuvre, la concertation est impérative.**

Il faut garantir le principe de sécurité juridique dans les procédures. La signification y participe indiscutablement, et aucun spécialiste ne le remet aujourd'hui en cause. D'autant plus qu'une nouvelle signification, par voie électronique, est sur le point d'être déployée sur l'ensemble du territoire national. Elle offrira aux entreprises toutes les garanties impératives pour être validée par la Commission européenne à un coût moindre. Comment imaginer sérieusement dans ces conditions confier à une société de services numériques ou à un moteur de recherche étrangers la responsabilité de transmettre les actes les plus sensibles pour la vie des entreprises comme des particuliers en leur garantissant 10% du niveau de sécurité d'aujourd'hui ?

Il faut aider les entreprises à recouvrir leurs créances. Il faut des réformes. Il faut des res-



Photo Luc Paris

sources nouvelles. Nous partageons ces convictions.

Pour l'heure, le projet de réforme des professions réglementées annoncé par votre Gouvernement concernant les huissiers de Justice n'emprunte pas le bon chemin et ne sert pas efficacement ces convictions. Le principe de sécurité juridique dans le cadre des procédures, par la signification, est aujourd'hui gravement menacé.

A l'heure actuelle, il est primordial, pour tous les chefs d'entreprise, de contrôler la situation en matière de paiements tardifs, le recouvrement de créances étant devenu un enjeu clé pour les entreprises ayant besoin de recapitaliser leur trésorerie.

Il est indéniablement nécessaire, pour les entreprises, de rendre plus aisées et moins coûteuses les procédures contentieuses nécessaires à l'obtention d'une décision de justice.

Mais supprimer la sécurité assurée aujourd'hui dans les pro-

cès par les huissiers de justice en confiant cette mission à un opérateur privé aura pour seul effet de rendre les procédures plus longues, plus coûteuses et d'accroître les contestations dilatoires et l'insécurité juridique des décisions obtenues.

Ce projet de réforme est d'autant plus paradoxal que toutes les études internationales (Banque Mondiale, Commission européenne...) confirment que le système français offre aux entreprises un niveau très élevé de protection juridique à un coût très compétitif.

**Les huissiers de justice sont la profession réglementée du droit la moins rémunérée.**

Loin des clichés véhiculés, les huissiers de justice sont la profession réglementée du droit la moins rémunérée. Et le projet de réforme, tel qu'il est présenté, impliquerait le licenciement de près de 10 000 collaborateurs et clercs d'huissiers dont une majorité de femmes.

**Les huissiers de Justice sont des juristes de proximité au service des entreprises**

Loin de la trop caricaturale image d'Epinal, les huissiers de Justice sont aujourd'hui les seuls professionnels du droit à se rendre chaque jour sur le terrain à la rencontre des justiciables et des entreprises, au contact direct de leur vie quotidienne, à l'écoute de leurs difficultés. Officiers publics et ministériels, les huissiers de Justice, en recherchant des solutions humaines et efficaces aux problématiques des entreprises sont les partenaires de leur croissance et de leur pérennité.

Comment garantir un service public français quand il sera, de fait, procédé au transfert d'autorité à des sociétés de capitaux étrangères ? Que restera-t-il de l'indispensable indépendance et de la déontologie des professions réglementées, dans le domaine de la santé et du droit ?

**Concernant notre profession, le projet de réforme signifierait, pour l'heure, une absence de gain de pouvoir d'achat et d'impulsion économique pour les entreprises françaises**

Comment procéder au remplacement à qualité équivalente des missions des huissiers de Justice ? Un remplacement qui n'apporterait, de surcroît, aucun gain de pouvoir d'achat et aucune impulsion économique pour les entreprises.

Comment mettre en place une réforme qui fera perdre de l'argent aux foyers les plus vulnérables sans apporter de contribution à la croissance ?

**Concernant notre profession, le projet de réforme se ferait, pour l'heure, au détriment de la sécurité**

Comment sera assurée la sécurité juridique des justiciables, des chefs d'entreprises et des

consommateurs dont les huissiers de justice sont aujourd'hui les garants par la signification ?

Comment imaginer octroyer la responsabilité de la signification à un organisme public ou privé alors qu'elle ne serait pas, de fait, reconnue par la Commission européenne et qu'elle serait ainsi dépouillée d'une part essentielle de ses garanties ?

**Moderniser la profession, rendre le tarif plus clair. Gain de pouvoir d'achat, impulsion économique et aide des plus fragiles : de nombreuses recommandations à soumettre.**

Les huissiers de justice ne sont pas des conservateurs défendant le statu quo. Bien au contraire, conscients des changements de la société, nous avons déjà engagé un travail de modernisation, avec le soutien du ministre de la Justice, pour rationaliser la compétence territoriale, pour accompagner l'évolution vers un service public numérique, pour rendre le tarif plus clair, pour que soient mieux comprises nos missions, rendre un service à l'usager plus adapté encore, rapprocher la justice des Français et favoriser le développement des entreprises. Nous avons de nombreuses recommandations dans ce sens à vous soumettre.

Monsieur le Président de la République, j'en appelle maintenant à votre arbitrage pour que les missions des huissiers de justice qu'ils tiennent de l'Etat, continuent à assurer la défense de l'intérêt général et pour que la réforme ne soit pas conçue de manière arbitraire, sans écoute et concertation des acteurs sociaux de terrain que nous sommes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République en l'assurance de ma plus haute considération et de mon profond respect. ■

## TEMOIGNAGE



D.R.

la gestion de créances et peut espérer récupérer 100% des montants dus (sauf en cas d'insolvenabilité), ce qui n'est pas le cas avec les sociétés de recouvrement. L'huissier de justice est également la dernière étape avant les poursuites judiciaires, et ce statut provoque en général une prise de conscience de la part du débiteur. L'huissier de justice permet ainsi de limiter les frais de justice. « Pour nous, l'huissier de justice est la solution la plus rapide, la plus sûre et la moins coûteuse, explique Hervé Dupont, le responsable de l'entreprise DUPONT BEAUXEUX, et de manière

sans pour autant aller jusqu'au contentieux ou entamer de démarches judiciaires. En outre, en dehors des honoraires de l'huissier, la société n'a pas de frais supplémentaires associés à

générale, nous arrivons assez facilement à recouvrer nos créances. » Pour l'entreprise, la sécurité juridique est essentielle et

**« De plus en plus d'entreprises intéressées par la signification par voie électronique lancée dans les semaines qui viennent. »**

**HERVÉ DUPONT**

CHEF D'ENTREPRISE

Il ne pourrait être question d'avoir recours à des procédés de signification qui ne s'appuieraient pas sur une garantie illimitée de son émetteur tel que c'est le cas aujourd'hui avec l'huissier de justice. Le projet de réforme actuel des professions réglementées concernant les missions des huissiers de justice repose donc pour le moment sur un diagnostic erroné.

Dans le cadre de la modernisation de la profession des huissiers de justice et des propositions transmises à la Garde des Sceaux pour la justice du XXI<sup>e</sup> siècle, une solution nouvelle :

la signification par voie électronique. « Les entreprises sont de plus en plus intéressées par cette innovation qui sera lancée dans les semaines qui viennent ». Un nouveau procédé moins coûteux qui permettra d'offrir toute les garanties juridiques et la reconnaissance de la Commission européenne que ne pourront jamais procurer un opérateur privé numérique. Des propositions de convention seront soumis très prochainement aux organisations représentatives des entreprises afin de faciliter le déploiement de cette nouvelle solution numérique. ■ C.T.

Pour l'entreprise, passer par un huissier de justice permet de simplifier les démarches et le dossier à constituer (bons de commande et factures suffisent), l'huissier peut donc intervenir très rapidement,